

Le 29 mai 2018

**Objet : Rentrée scolaire 2018**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'accord du DASEN, l'école primaire (maternelle et élémentaire) fonctionnera sur un rythme **de 4 jours par semaine à partir de la rentrée 2018**. Il n'y aura donc plus d'école le mercredi matin. Les enfants pourront être accueillis au Centre de loisirs, tenu par les animateurs de la Ligue de l'Enseignement, par demi-journée ou à la journée, avec repas.

**Les horaires de l'école sont les suivants :**

- **8h45 à 12h00**
- **13h45 à 16h30**

Les enfants sont accueillis à partir de 8h35 et de 13h35 par les enseignants.

Le fonctionnement et les horaires de la garderie périscolaire sont inchangés.

- 7h30 à 8h35
- 16h30 à 18h25

La restauration sera organisée sur deux services. Les enfants de maternelle et de CP sont accueillis à partir de 12h00 et les autres enfants (CE1 à CM2) entre 12h50 et 13h00.

Pour les élèves de petite et moyenne section de maternelle, ils seront pris en charge par les agents territoriaux pour la sieste après le repas. Les élèves de la grande section seront sous la responsabilité et la surveillance du personnel communal.

Pendant la pause méridienne, les enfants d'élémentaire seront pris en charge par les animateurs de la Ligue de l'Enseignement entre 12h00 et l'heure du repas. Deux groupes d'enfants bénéficieront d'activités encadrées et le troisième groupe sera surveillé.

Nous recommandons aux familles de prévoir un encas pour la matinée pour les enfants qui sont sur le 2<sup>ème</sup> service, surtout s'ils ne prennent pas un petit-déjeuner à la maison.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La municipalité  
Françoise HELBERT  
Adjointe aux affaires scolaires